AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0647
FR0000120693-FS0218

26 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

PERNOD RICARD

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 mars 2021, la société de droit américain Massachusetts Financial Services (MFS) Company[1] (111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 mars 2021, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société PERNOD RICARD et détenir 15 698 042 actions PERNOD RICARD représentant autant de droits de vote, soit 5,99% du capital et 4,995% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PERNOD RICARD sur le marché.

[1] La société MFS Investment Management déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 261 876 560 actions représentant 314 267 295 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.